

Le conseil municipal

repartit une somme de 1255⁰⁰, donnée par le département pour
l'entretien scolaire, aux élèves des écoles: catholiques et protestantes par

Conseil Sup. : 2000

Alger : 1500

St. Louis : 600

Alger : 2250

Alger : 600

Alger : 600

une somme qui est répartie entre les divers établissements
de l'école